



Chapitre 6

Fonctions de protection des ressources forestières

APERÇU

Les évaluations précédentes des ressources forestières étaient centrées sur les fonctions de production des forêts, notamment l'approvisionnement en bois, car c'était là l'objectif principal identifié par les décideurs. Toutefois, dans nombre de pays, on observe une prise de conscience accrue des fonctions de protection et des services environnementaux que procurent les forêts et de l'importance de ces rôles pour leur gestion durable. Chaque évaluation FRA successive a mis davantage en valeur les services environnementaux assurés par les forêts.

Comme l'observe Leslie (2005): «La demande mondiale actuelle de produits et services forestiers conjugue une demande de bois statique, voire à peine croissante, une demande à croissance lente mais régulière de produits forestiers non ligneux (PFNL) et une demande florissante, mais essentiellement non monétisée, de services environnementaux.» Un fort pourcentage de ces services est lié au rôle de protection des forêts. L'évolution des tendances dans les forêts ayant une fonction de protection a donc aussi été évaluée dans le cadre de FRA 2010.

Dans le contexte de FRA 2010, les pays ont été invités à donner des informations sur une seule variable: la superficie forestière ayant «pour première fonction désignée la protection des sols et de l'eau». Dans ce rapport, par le terme de rôle ou fonction «de protection», on entend donc des zones forestières ayant pour principale fonction ou principal objectif de gestion la conservation des sols et de l'eau.

Les forêts du monde remplissent de nombreuses fonctions de protection, certaines locales, d'autres mondiales, y compris la protection des sols contre l'érosion éolienne et hydrique, la protection des côtes, la protection contre les avalanches et comme filtres de la pollution atmosphérique. Des études quantitatives et qualitatives sur le rôle des forêts dans la régulation des débits, la protection et la conservation dans différents écosystèmes naturels et anthropiques ont été publiées dans une Etude thématique connexe sur les forêts et l'eau (FAO, 2008a).

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Huit pour cent des forêts du monde ont pour principal objectif la protection des sols et des ressources en eau

Quelque 330 millions d'hectares de forêts sont affectés à la conservation des sols et de l'eau, au contrôle des avalanches, à la stabilisation des dunes de sable, à la lutte contre la désertification ou à la protection des côtes. Les superficies forestières affectées à des fonctions de protection ont augmenté de 59 millions d'hectares entre 1990 et 2010, principalement du fait de plantations à grande échelle en Chine afin de lutter contre la désertification, de promouvoir la conservation des sols et des ressources en eau et d'atteindre divers autres objectifs de protection.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Compte tenu des nombreuses fonctions de protection des forêts et de leur importance croissante, il est de plus en plus nécessaire que les pays collectent, analysent et présentent des informations sur l'étendue et l'état des forêts ayant un rôle de protection. Toutes les forêts et terres boisées, y compris les forêts de production, jouent un rôle de protection à différents niveaux et les valeurs de protection pourraient souvent être intensifiées par une modification du régime de gestion. Même si cela pourrait se traduire par un manque à gagner ou par des frais de gestion forestière plus élevés (par exemple, en évitant d'exploiter des sites fragiles ou en améliorant les pratiques

d'exploitation), la valeur de ces services environnementaux pour le bien-être humain, la santé et les économies est de plus en plus reconnue. L'économie environnementale ou écologique fournit actuellement de nouveaux outils permettant de monétiser ces services (voir, par exemple, Landell-Mills et Porras, 2002).

FRA 2010 constitue la deuxième tentative d'évaluation de l'importance des fonctions de protection des forêts au niveau mondial et elle se fonde sur un nombre limité de variables quantitatives. Les résultats de FRA 2010 suggèrent qu'il existe une tendance vers une identification et une affectation plus fréquentes des aires forestières à des fins de protection, ce qui est très positif. Il semble probable que la tendance à classer une proportion accrue des forêts du monde comme ayant un rôle de protection en guise de premier objectif de gestion va se poursuivre et que FRA 2015 classera plus de 10 pour cent des forêts dans cette catégorie. L'Étude thématique FRA sur les forêts et l'eau (FAO, 2008a) fournit des recommandations importantes à cet égard.

L'analyse de FRA 2010 souligne des disparités régionales importantes en termes de superficies forestières ayant une fonction de protection. Dans certains cas, cela est lié aux critères retenus dans les définitions et l'établissement de rapports et, plus précisément, au fait que tous les pays n'ont pas une catégorie de forêts ayant une fonction de protection des sols et de l'eau comme utilisation première dans leurs statistiques nationales. Par conséquent, il existe un réel besoin d'harmoniser et de clarifier les critères de notification relevant de cette catégorie en prévision de FRA 2015.

SUPERFICIE FORESTIÈRE AFFECTÉE À DES FONCTIONS DE PROTECTION

Introduction

L'une des fonctions de protection la plus importante est celle qui a trait à la protection des sols et des ressources en eau. Les forêts conservent l'eau en augmentant l'infiltration, en réduisant la vitesse du ruissellement et l'érosion des surfaces et en diminuant la sédimentation (aspect tout particulièrement important en amont des barrages et dans les systèmes d'irrigation). Les forêts jouent un rôle dans la filtration des contaminants de l'eau, la régulation du débit et du rendement de l'eau, la modération des inondations, l'accroissement des précipitations (p. ex. les «forêts de brouillard», qui capturent l'humidité des nuages) et l'atténuation de la salinité. Dans FRA 2010, la variable de superficie forestière «ayant pour principale fonction la protection des sols et de l'eau» fait expressément référence à la superficie des forêts qui a été mise de côté à des fins de conservation des sols et de l'eau, soit par prescription juridique soit sur décision du propriétaire ou de l'administrateur des forêts. Plus précisément, la variable fait référence à la conservation des sols et de l'eau, au contrôle des avalanches, à la stabilisation des dunes de sable, à la lutte contre la désertification et à la protection des côtes. Elle n'englobe pas les forêts ayant une fonction de protection en termes de conservation de la biodiversité, ni celles situées dans des aires protégées sauf si leur objectif premier est la conservation des sols et de l'eau. Ces catégories de forêt sont comprises dans d'autres sections de ce rapport.

Situation

Sur 233 pays ayant soumis des rapports, 205 ont présenté des informations sur la superficie des forêts ayant pour principale fonction la protection des sols et de l'eau en 2010; ces pays représentent collectivement 99,9 pour cent de la superficie forestière mondiale. Cela traduit une amélioration générale de la fourniture d'informations par les différents pays au cours des 20 dernières années, sachant qu'en 1990 seuls 186 pays avaient fourni des informations sur la fonction de protection de leurs forêts. Dans la plupart des régions, 90 pour cent ou plus des pays ont présenté des informations sur cette variable en 2010. La principale exception concerne la région des Caraïbes, où moins de la moitié des pays ont fourni des données sur cette variable.

En 2010, la superficie totale des forêts affectée à la protection des sols et de l'eau était estimée à 330 millions d'hectares, soit l'équivalent de 8 pour cent de la superficie forestière totale (voir le tableau 6.1). L'Asie possède la plus forte proportion de forêts ayant une fonction de protection (26 pour cent), suivie de l'Europe (9 pour cent).

L'analyse des données au niveau sous-régional (tableau 6.1 et figure 6.1) révèle des disparités importantes. La plus forte proportion de forêts de protection est signalée par la région des Caraïbes et ces forêts se situent presque entièrement à Cuba (1,36 million sur 1,43 million d'hectares). L'Asie de l'Est a signalé 33 pour cent de forêts de protection, dont une part considérable (60 millions sur 83 millions d'hectares) se trouve en Chine. En Asie de l'Ouest et centrale, ce sont la Géorgie, le Turkménistan et l'Ouzbékistan qui sont principalement à l'origine de la proportion élevée de forêts ayant un rôle de protection. La Fédération de Russie

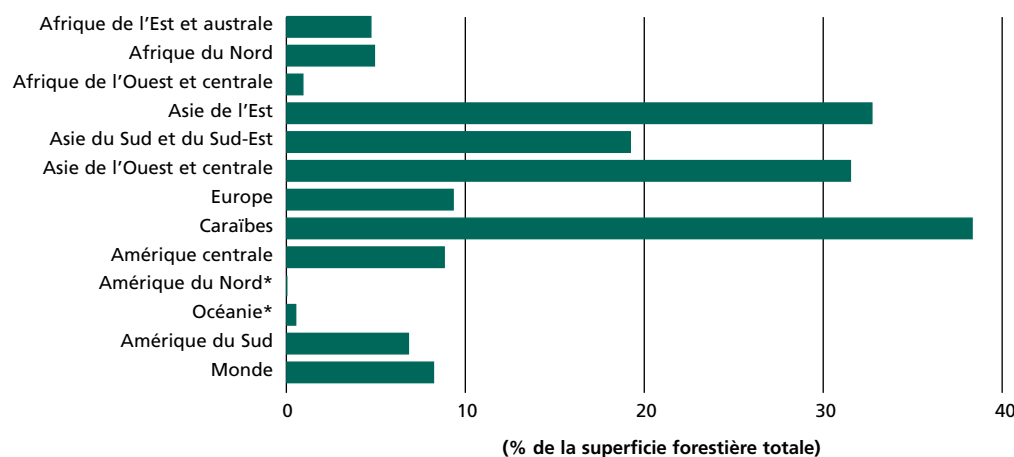
TABLEAU 6.1
Superficie forestière affectée à la protection des sols et de l'eau, 2010

| Région/sous-région | Disponibilité des informations | | Superficie forestière affectée à la protection des sols et de l'eau | |
|---|--|--------------------------------------|---|-------------------------------|
| | Nombre de pays ayant soumis un rapport | % de la superficie forestière totale | 1 000 ha | % de la superficie forestière |
| Afrique de l'Est et australe | 23 | 100,0 | 12 627 | 4,7 |
| Afrique du Nord | 7 | 99,1 | 3 851 | 4,9 |
| Afrique de l'Ouest et centrale | 24 | 100,0 | 3 079 | 0,9 |
| Total Afrique | 54 | 99,9 | 19 557 | 2,9 |
| Asie de l'Est | 5 | 100,0 | 83 225 | 32,7 |
| Asie du Sud et du Sud-Est | 17 | 100,0 | 56 501 | 19,2 |
| Asie de l'Ouest et centrale | 24 | 100,0 | 13 703 | 31,5 |
| Total Asie | 46 | 100,0 | 153 429 | 25,9 |
| Total Europe | 46 | 100,0 | 93 229 | 9,3 |
| Caraïbes | 12 | 53,8 | 1 430 | 38,3 |
| Amérique centrale | 7 | 100,0 | 1 718 | 8,8 |
| Amérique du Nord* | 5 | 100,0 | 0 | 0 |
| Total Amérique du Nord et centrale | 24 | 99,5 | 3 148 | 0,4 |
| Total Océanie* | 21 | 99,8 | 926 | 0,5 |
| Total Amérique du Sud | 14 | 100,0 | 58 879 | 6,8 |
| Monde | 205 | 99,9 | 329 168 | 8,2 |

* Voir texte.

FIGURE 6.1

Part de la superficie forestière affectée à la protection des sols et de l'eau par sous-région, 2010



* Voir texte.

ENCADRÉ 6.1

Forêts des zones arides: prévention et lutte contre la désertification

Le nombre croissant de communautés et de pays qui souffrent des impacts défavorables de la dégradation des sols et de la désertification est une très grande source de préoccupation pour les pays touchés et pour la FAO. Le processus de désertification ne décrit pas seulement l'avancée des déserts existants mais plutôt l'effet conjugué d'une dégradation localisée des sols (le plus souvent suite à la déforestation), de la surexploitation des forêts, des arbres, de la brousse, des pâturages et des ressources en sols, et de la gestion inadaptée des ressources en eau. En outre, d'après le GIEC, le réchauffement planétaire entraînera une diminution des précipitations et un accroissement des conditions météorologiques extrêmes, telles de longues périodes de sécheresse débouchant sur une grave raréfaction de l'eau et une intensification de la désertification.

L'ensablement, avec ses impacts environnementaux et socio-économiques dévastateurs, est un autre défi que soulève la désertification. Il restreint les terres arables et les pâturages et diminue la disponibilité des ressources en eau, en menaçant la productivité des écosystèmes et de l'agriculture, ainsi que la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés locales.

Les fonctions de protection des forêts sont plus importantes dans les zones arides qu'ailleurs. Ces terres sont plus vulnérables à la désertification, en raison des conditions socio-économiques et environnementales extrêmement hostiles qui y règnent. De fait, les forêts des zones arides ont un rôle déterminant à jouer dans la conservation de la biodiversité, tout en apportant des biens (p. ex. fourrage, bois, médicaments et herbes médicinales, autres PFNL et biens commercialisables) et des services écosystémiques essentiels (stabilisation des sols, conservation de l'eau et contrôle de l'érosion et de la désertification). Leur rôle dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets est également important, car la fourniture régulière de ces biens et services écosystémiques aidera à s'adapter aux difficultés qu'entraînera l'évolution du climat. Toutefois, malgré leur valeur, les écosystèmes forestiers des zones arides sont souvent happés dans une spirale infernale de déforestation, fragmentation, dégradation et désertification.

La gestion durable et la restauration des forêts des zones arides est l'une des principales approches promues par la FAO et ses partenaires pour prévenir et lutter contre la désertification à long terme. La FAO travaille avec ses pays membres, des experts, des réseaux de recherche et des partenaires pour préparer et publier des directives clés afin d'aider les pays membres dans leurs efforts pour gérer de façon durable les forêts des zones arides et les réhabiliter. Au cours des deux dernières années, la FAO a facilité des processus régionaux et impulsés par les pays faisant appel à un large éventail d'experts et de représentants des départements de foresterie afin de préparer les publications clés suivantes:

- *Guidelines on good forestry and range practices in arid and semi-arid zones of the Near East* [Directives sur les bonnes pratiques en matière de foresterie et de gestion des parcours dans les zones arides et semi-arides du Proche-Orient] (Document de travail du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient – RNEO 1-09);
- *Guidelines on sustainable forest management in drylands of sub-Saharan Africa* [Directives sur la gestion durable des forêts dans les zones arides d'Afrique subsaharienne] (Document de travail 1 sur la foresterie et les forêts des zones arides, 2010);
- *Lutte contre l'ensablement: l'exemple de la Mauritanie* (Étude FAO: Forêts 158, 2010).

Sur le terrain, en collaboration avec ses partenaires, la FAO a mis en œuvre un certain nombre de projets pratiques. L'exemple le plus récent concerne le projet «*Acacia Operation: Support to food security, poverty alleviation and control of soil degradation in the gum and resin producing countries*» [Opération acacia: projet d'appui à la sécurité alimentaire, l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la dégradation des sols dans les pays producteurs de gommes et résines]. Ce projet impliquait six pays (Burkina Faso, Kenya, Niger, Sénégal, Soudan et Tchad) et était financé par le gouvernement italien. L'objectif du projet était de renforcer les capacités des six pays de l'étude afin de s'attaquer à l'insécurité alimentaire et à la désertification au moyen de l'amélioration des systèmes agro-sylvo-pastoraux et du développement durable des secteurs des gommes et résines. En renforçant

les ressources locales, le projet s'est concentré sur l'amélioration et la pérennisation des systèmes agricoles et pastoraux mais aussi sur la diversification et l'accroissement des revenus des ménages, en contribuant ainsi au développement socio-économique local.

Une technologie mécanisée de récolte d'eau (Vallerani Technology®) a été adoptée. Elle permet de creuser des microbassins tout en labourant les sols dégradés. Cette approche visait à mettre au point des systèmes agro-sylvo-pastoraux à base d'Acacia en vue d'inverser la dégradation des terres observée dans les six pays pilotes. En travaillant avec des communautés locales, un total de 13 240 hectares a finalement été labouré et ensemené. Un programme intensif de renforcement des capacités a été réalisé en association avec les communautés locales concernant l'utilisation et l'application de la technologie mécanisée de récolte d'eau, l'établissement de pépinières, la production agricole, la production de gommages et de résines, le gemmage et le contrôle de la qualité, y compris les systèmes de manutention post-récolte. La phase pilote a été couronnée de succès et des efforts sont actuellement déployés pour obtenir des fonds pour un programme sur dix ans, avec la participation de huit pays subsahariens pour considérer les aspects plus larges que sont la réhabilitation des terres forestières, les moyens d'existence, le développement des marchés ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

compte pour 71 des 93 millions d'hectares de forêts de protection signalés en Europe et le Brésil représente la majeure partie des forêts de protection de l'Amérique du Sud (43 des 59 millions d'hectares). En Afrique, près de la moitié des forêts de protection (8,7 millions d'hectares) se trouvent au Mozambique. Le Kenya et le Soudan ont aussi d'importantes superficies forestières ayant un rôle de protection, avec 3,3 millions d'hectares au Kenya et 2,4 millions d'hectares au Soudan, sur un total pour l'Afrique de 19,6 millions d'hectares. L'encadré 6.1 met en évidence le rôle important joué par les forêts dans la lutte contre la désertification dans les pays des zones arides.

En tout, 86 pays déclarent qu'ils n'ont pas de superficies forestières ayant la «protection» comme principale fonction désignée. Si, dans certains pays, c'est peut-être effectivement le cas (par exemple, des pays d'Asie centrale et de l'Ouest, comme Oman, le Qatar, l'Arabie saoudite et la République arabe syrienne), dans d'autres – tout particulièrement en Amérique du Nord et centrale et en Océanie – il convient de clarifier la situation.

Une infime proportion des forêts ayant des fonctions de protection a été signalée en Amérique du Nord et centrale et en Océanie. Cela s'explique non par un manque d'information sur cette catégorie mais plutôt par le fait que ces fonctions sont généralement intégrées dans la législation nationale et locale et dans les directives portant sur des pratiques solides de gestion forestière. Si la législation, la réglementation et les politiques peuvent fournir des consignes quant à la manière d'aborder la conservation des sols et de l'eau dans les zones forestières, les forêts ayant un rôle principal de protection comme affectation juridique première sont rares. Ainsi, parce que la protection des sols et de l'eau fait partie intégrante des considérations à prendre en compte dans l'élaboration de toutes les politiques et pratiques de gestion des forêts, les Etats-Unis d'Amérique ne communiquent pas d'information sur la «fonction principale». En outre, la classification de la fonction de protection en Océanie est fortement influencée par l'Australie, où le système de classification ne correspond pas directement aux différentes catégories de fonction désignée. Néanmoins, le Rapport national australien stipule que les principales fonctions de bon nombre des forêts naturelles publiques de l'Australie – y compris celles destinées à la production de bois d'œuvre – sont de protéger les sols, l'eau et la biodiversité.

C'est pour ces raisons que les superficies forestières qui sont mises de côté aux fins de la conservation des sols et de l'eau dans ces régions soumettant des rapports sont généralement incluses sous la fonction principale désignée dans ce rapport par l'expression «usages multiples». Compte tenu de ces réserves et sachant que le total de la superficie forestière de ces pays est très vaste, dans un contexte mondial, il convient de faire preuve de circonspection dans l'interprétation des données sur la superficie de forêts ayant la «protection» pour principale fonction assignée.

Dix pays, presque tous situés en zone aride, signalent que 80 pour cent ou plus de leur superficie forestière est affectée à un rôle de protection (voir le tableau 6.2). La figure 6.2 présente les dix pays ayant la plus vaste superficie de forêts affectée à des fonctions de protection.

Tendances

Les résultats de l'analyse tendancielle, fondés sur les 186 pays ayant fourni des informations pour les quatre années de référence, font ressortir une augmentation mondiale générale de 59 millions d'hectares de la superficie des forêts ayant une fonction de protection entre 1990 et 2010. Le tableau 6.3 et la figure 6.3 montrent en quoi les tendances varient sensiblement d'une région à l'autre. La tendance mondiale positive résulte principalement d'une augmentation sensible de la superficie forestière ayant une fonction de protection en Asie de l'Est et en Europe. L'encadré 6.2 met en lumière une plus grande prise de conscience du rôle que jouent les forêts dans la conservation de l'eau en Europe.

L'analyse détaillée des données nationales brosse un tableau varié. La hausse la plus notable en termes de superficie forestière ayant une fonction de protection est signalée en Asie de l'Est.

TABLEAU 6.2
Les dix pays ayant la plus forte proportion de superficie forestière affectée à la protection des sols et de l'eau, 2010

| Pays/zone | Superficie forestière affectée à la protection des sols et de l'eau (%) |
|---------------------------|---|
| Jamahiriya arabe libyenne | 100 |
| Bahreïn | 100 |
| Koweït | 100 |
| Jordanie | 98 |
| Turkménistan | 97 |
| Kenya | 94 |
| Ouzbékistan | 93 |
| Azerbaïdjan | 92 |
| Iles de Wallis et Futuna | 87 |
| Iraq | 80 |

FIGURE 6.2
Les dix pays ayant la superficie forestière la plus grande affectée à la protection des sols et de l'eau, 2010

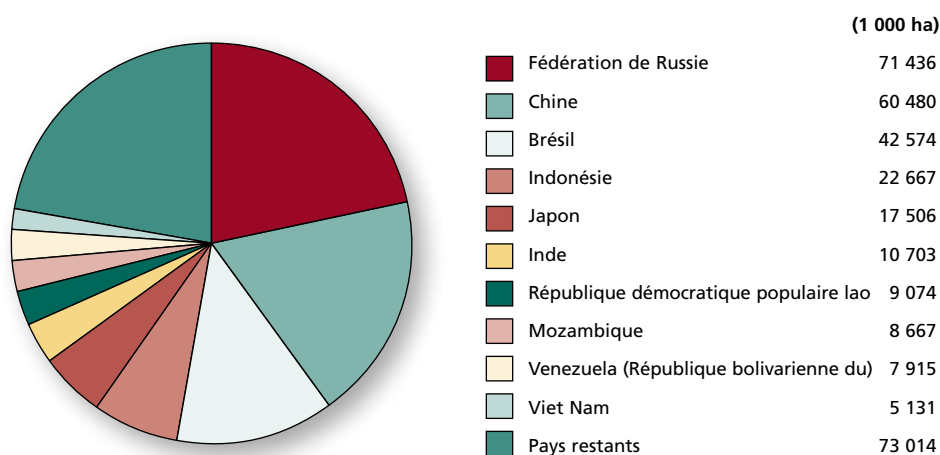


TABLEAU 6.3

Tendances de la superficie forestière affectée à la protection des sols et de l'eau par région et sous-région, 1990-2010

| Région/ sous-région | Disponibilité des informations | | Superficie forestière affectée à la protection des sols et de l'eau (1 000 ha) | | | | Changement annuel (1 000 ha) | | Taux de changement annuel (%) | |
|---|-----------------------------------|---|---|----------------|----------------|----------------|------------------------------|---------------|----------------------------------|---------------|
| | Nombre de pays | % de la superficie forestière totale | 1990 | 2000 | 2005 | 2010 | 1990- 2000 | 2000- 2010 | 1990- 2000 | 2000- 2010 |
| Afrique de l'Est et australe | 21 | 80,9 | 14 003 | 13 311 | 12 950 | 12 611 | -69 | -70 | -0,51 | -0,54 |
| Afrique du Nord | 7 | 99,1 | 4 068 | 3 855 | 3 842 | 3 851 | -21 | 0 | -0,54 | -0,01 |
| Afrique de l'Ouest et centrale | 22 | 52,5 | 2 639 | 3 281 | 3 236 | 3 079 | 64 | -20 | 2,20 | -0,63 |
| Total Afrique | 50 | 69,2 | 20 709 | 20 447 | 20 027 | 19 540 | -26 | -91 | -0,13 | -0,45 |
| Asie de l'Est | 4 | 90,2 | 24 061 | 38 514 | 58 336 | 65 719 | 1 445 | 2 721 | 4,82 | 5,49 |
| Asie du Sud et du Sud-Est | 17 | 100,0 | 55 811 | 57 932 | 59 389 | 56 501 | 212 | -143 | 0,37 | -0,25 |
| Asie de l'Ouest et centrale | 23 | 99,7 | 12 222 | 13 059 | 13 553 | 13 669 | 84 | 61 | 0,66 | 0,46 |
| Total Asie | 44 | 95,8 | 92 094 | 109 505 | 131 278 | 135 889 | 1 741 | 2 638 | 1,75 | 2,18 |
| Total Europe | 45 | 99,7 | 76 932 | 90 788 | 91 671 | 92 995 | 1 386 | 221 | 1,67 | 0,24 |
| Caraïbes | 11 | 53,1 | 869 | 1 106 | 1 327 | 1 428 | 24 | 32 | 2,44 | 2,58 |
| Amérique centrale | 3 | 36,9 | 124 | 114 | 102 | 90 | -1 | -2 | -0,90 | -2,33 |
| Amérique du Nord* | 5 | 100,0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | - | - |
| Total Amérique du Nord et centrale | 19 | 97,8 | 994 | 1 220 | 1 429 | 1 517 | 23 | 30 | 2,07 | 2,21 |
| Total Océanie* | 18 | 21,6 | 1 048 | 1 078 | 1 087 | 888 | 3 | -19 | 0,28 | -1,92 |
| Total Amérique du Sud | 10 | 85,1 | 48 656 | 48 661 | 48 542 | 48 549 | 1 | -11 | n.s. | -0,02 |
| Monde | 186 | 86,9 | 240 433 | 271 699 | 294 034 | 299 378 | 3 127 | 2 768 | 1,23 | 0,97 |

* Voir texte.

Cela s'explique principalement par des plantations à grande échelle en Chine pour lutter contre la désertification, conserver les sols et les ressources en eau et à d'autres fins de protection, qui ont plus que triplé la superficie des forêts de protection entre 1990 et 2010. En revanche, la Mongolie accuse une tendance à la baisse dans cette catégorie.

En Europe, c'est entre 1990 et 2000 que la principale hausse a été enregistrée. La Fédération de Russie est à l'origine de la majeure partie de cette augmentation, puisque la superficie de ses forêts ayant une fonction de protection y est passée de 59 millions d'hectares en 1990 à plus de 70 millions d'hectares en 2000.

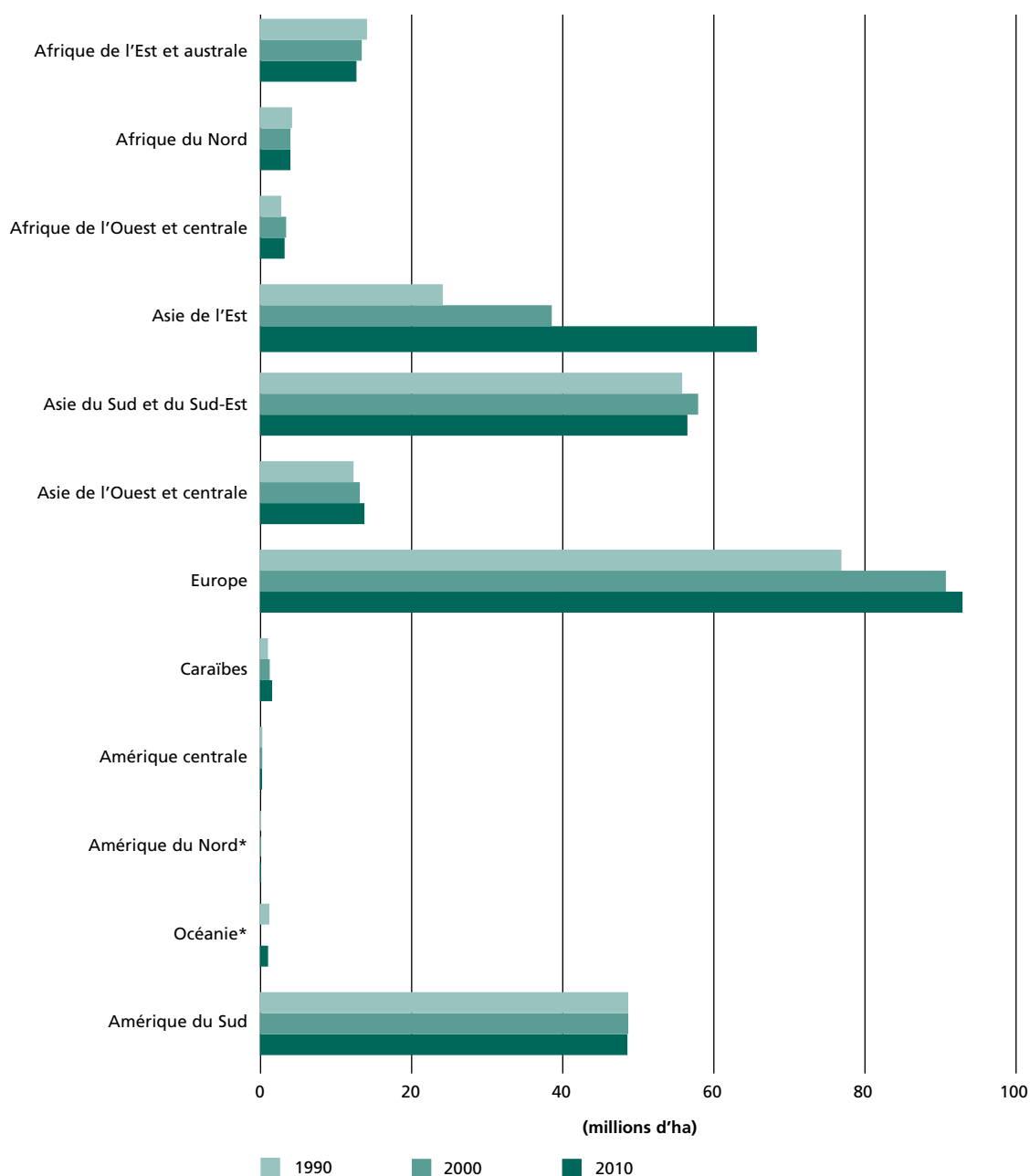
En Afrique, les superficies forestières ayant une fonction de protection ont légèrement reculé. Les informations nationales font ressortir que cette tendance négative en Afrique de l'Est et australe résulte d'une diminution des forêts ayant un rôle de protection dans les trois pays les plus importants de cette catégorie (Kenya, Mozambique et Zimbabwe).

En Asie du Sud et du Sud-Est, la superficie des forêts ayant une fonction de protection a augmenté durant la décennie de 1990 à 2000, pour diminuer de nouveau de 2000 à 2010. La situation est plutôt hétérogène dans cette région. Une hausse régulière du couvert forestier ayant une fonction de protection a été signalée par le Bhoutan, l'Inde, les Philippines et la Thaïlande, mais c'est la tendance opposée qui a été enregistrée pour le Bangladesh, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, le Népal et le Timor-Leste. Enfin, dans certains pays comme la Malaisie, le Myanmar et le Viet Nam, la superficie forestière sous cette catégorie a augmenté entre 1990 et 2000 puis elle a accusé un nouveau repli de 2000 à 2010.

Les chiffres très bas notifiés par l'Amérique du Nord et centrale et l'Océanie s'expliquent par les différences dans la manière de faire de la protection des sols et de l'eau une obligation

FIGURE 6.3

Tendances de la superficie forestière affectée à la protection des sols et de l'eau par sous-région, 1990-2010



* Voir texte.

juridique au Canada, au Mexique, aux États-Unis d'Amérique et en Australie (voir la discussion précédente). En Amérique du Sud, la superficie des forêts ayant une fonction de protection est restée relativement stable.

Conclusions

Quelque 330 millions d'hectares de forêts sont affectés à la conservation des sols et de l'eau, au contrôle des avalanches, à la stabilisation des dunes de sable, à la lutte contre la désertification ou à la protection des côtes. Cette superficie a augmenté de 59 millions d'hectares entre 1990 et 2010 et représente désormais 8 pour cent de la superficie forestière mondiale. La récente

ENCADRÉ 6.2

Créer un élan en faveur des forêts et de l'eau en Europe

Les forêts influencent l'approvisionnement en eau et régulent les débits des eaux de surface et des eaux souterraines, tout en maintenant une haute qualité de l'eau. Les bassins versants boisés fournissent une forte proportion de l'eau destinée aux utilisations domestique, agricole, industrielle et écologique, en amont comme en aval. L'approvisionnement en eau et sa qualité dans bon nombre de régions du monde sont de plus en plus menacés par une exploitation excessive ou impropre, la pollution et les impacts négatifs des changements climatiques auxquels on s'attend. Les administrateurs des ressources foncières, forestières et hydriques sont confrontés à un défi clé qui consiste à optimiser la vaste panoplie d'avantages forestiers sans nuire aux ressources en eau ou aux fonctions des écosystèmes, notamment dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques. Ceci renforce de plus en plus l'importance d'une gestion durable des forêts. Pour relever ce défi, il faut un renforcement de la synergie entre les communautés tributaires des forêts et celles qui sont dépendantes de l'eau, au travers de mécanismes institutionnels visant à mettre en œuvre des programmes d'actions aux niveaux national et régional. De même, il est urgent de promouvoir une appréciation encore plus grande des interactions entre les forêts et l'eau et d'intégrer les conclusions des recherches dans les ordres du jour politiques.

Ces dernières années, les interactions entre les forêts et l'eau ont fait l'objet d'une attention croissante en Europe. La Résolution 2 de Varsovie «Forêts et eau» de Forest Europe (l'ancienne Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe) a été un jalon important pour déclencher cet élan international remarquable. La Résolution a été adoptée à l'occasion de la cinquième Conférence ministérielle organisée à Varsovie en Pologne du 5 au 7 novembre 2007. Reconnaissant la relation étroite entre les forêts et l'eau, les Etats signataires et la Communauté européenne se sont engagés à entreprendre une action cohérente afin de se pencher sur quatre grands domaines de préoccupation:

- la gestion durable des forêts par rapport à l'eau;
- la coordination des politiques sur les forêts et l'eau;
- les forêts, l'eau et les changements climatiques;
- l'évaluation économique des services forestiers liés à l'eau.

Dans le cadre du suivi de l'approbation de la Résolution 2 de Varsovie, plusieurs événements importants ont été organisés à ce sujet en Europe entre 2008 et 2010:

- la 26^e session du Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne de la Commission européenne des forêts, du 19 au 22 août 2008, à Oulu en Finlande, autour d'un séminaire intitulé «Forêt, eau et changement climatique dans les bassins versants d'altitude et de haute latitude»;
- la III^e Conférence internationale sur les forêts et l'eau, du 14 au 17 septembre 2008, à Mragowo en Pologne;
- la session plénière sur les forêts et l'eau organisée durant la Semaine européenne de la forêt, du 20 au 24 octobre 2008, au siège de la FAO à Rome en Italie;
- la conférence internationale «Eau et forêt: une vérité qui ne dérange pas», du 30 au 31 octobre 2008, à Barcelone en Espagne;
- l'Atelier sur les forêts et l'eau, organisé dans le cadre du programme de travail de Forest Europe, du 12 au 14 mai 2009, à Antalya en Turquie;
- les sessions sur les forêts et l'eau et l'événement parallèle, du 18 au 25 octobre 2009, au XVIII^e Congrès forestier mondial à Buenos Aires en Argentine;
- la séance plénière sur les forêts et l'eau organisée à l'occasion de la 35^e session de la Commission européenne des Forêts, du 27 au 30 avril 2010, à Lisbonne au Portugal.

Chacune de ces manifestations a été organisée par un groupe d'acteurs dédié et a abordé le thème des «forêts et de l'eau» sous un angle légèrement différent. De ce fait, les conclusions et recommandations moissonnées lors de ces consultations sont très riches. Les rencontres ont mis en relief les lacunes et les idées fausses qui perdurent et le besoin de traduire les connaissances scientifiques en outils susceptibles d'être utilisés par les décideurs; le besoin de créer des institutions nationales et transfrontières capables de rassembler tous les acteurs; et le besoin de mettre en commun entre les différents pays les expériences existantes ayant trait à la gestion commune des forêts et de l'eau. En étroite collaboration avec les principales institutions partenaires qui ont été les moteurs de ces manifestations, la FAO fait actuellement la synthèse des recommandations issues de ces processus afin de programmer des actions futures et de mettre sur pied un ordre du jour international pertinent et pratique sur les forêts et l'eau.

Sources: FAO (2010b); CEF (2010)

augmentation s'explique principalement par des plantations à grande échelle en Chine à des fins de protection.

Compte tenu des nombreuses fonctions de protection des forêts et de leur importance croissante, il est de plus en plus nécessaire que les pays collectent, analysent et présentent des informations sur l'étendue et l'état des forêts ayant un rôle de protection.

L'analyse des données fournies pour FRA 2010 souligne des disparités régionales importantes dans la communication des superficies forestières ayant une fonction de protection et il existe un réel besoin d'harmoniser et de clarifier les critères de notification relevant de cette catégorie en prévision de FRA 2015.